

TAUX DE L'ABONNEMENT AU JOURNAL... ÉDITION TRI-HEBDOMADAIRE... ÉDITION QUOTIDIENNE...

LE JOURNAL DE QUÉBEC

POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE

Éditeur-proprétaire, AUGUSTIN COTÉ, à qui toutes correspondances, lettres, etc., doivent être adressées franco

TARIF DES ANNONCES

Six lignes, première insertion... Au-dessus de 6 lignes et pas plus de 10... Pour chaque ligne au-dessus de 10 lig. 0.10

AVIS LE JOURNAL DE QUÉBEC

M. BELAND, 261, rue et faubourg Saint-Jean... MM. DROUIN ET FRÈRE, 96, rue Saint-Joseph, Saint-Roch...

SURPRISE! SURPRISE!

Vous voulez recevoir GRATUITEMENT VOTRE PORTRAIT PEINT A L'HUILE PAR LA MAIN D'UN HABILE ARTISTE

SOIRÉES LITTÉRAIRES

Publication hebdomadaire illustrée... Les Œuvres des meilleurs Écrivains... NOMBREUSES PRIMES

LA REVUE EXOTIQUE

C'est ce titre, qui a déjà appartenu à un recueil très estimé, paraît une Revue nouvelle, plus saine, plus libre, plus indépendante...

DICTIONNAIRE GÉNÉALOGIQUE

DES FAMILLES CANADIENNES Par l'abbé TANGUAY

Il est assez facile de concevoir qu'au lieu de la famille, l'histoire par son fondateur et par plusieurs de ses membres ait sa généalogie et puisse remonter de génération en génération plusieurs siècles en arrière...

Il est impossible de concevoir, à moins de voir ces volumes, la somme immense de travail que le Dictionnaire généalogique a coûté à M. l'abbé Tanguay depuis dix-huit ans qu'il a commencé à le publier...

Il est impossible de concevoir, à moins de voir ces volumes, la somme immense de travail que le Dictionnaire généalogique a coûté à M. l'abbé Tanguay depuis dix-huit ans qu'il a commencé à le publier...

Il est impossible de concevoir, à moins de voir ces volumes, la somme immense de travail que le Dictionnaire généalogique a coûté à M. l'abbé Tanguay depuis dix-huit ans qu'il a commencé à le publier...

Il est impossible de concevoir, à moins de voir ces volumes, la somme immense de travail que le Dictionnaire généalogique a coûté à M. l'abbé Tanguay depuis dix-huit ans qu'il a commencé à le publier...

Il est impossible de concevoir, à moins de voir ces volumes, la somme immense de travail que le Dictionnaire généalogique a coûté à M. l'abbé Tanguay depuis dix-huit ans qu'il a commencé à le publier...

Il est impossible de concevoir, à moins de voir ces volumes, la somme immense de travail que le Dictionnaire généalogique a coûté à M. l'abbé Tanguay depuis dix-huit ans qu'il a commencé à le publier...

Il est impossible de concevoir, à moins de voir ces volumes, la somme immense de travail que le Dictionnaire généalogique a coûté à M. l'abbé Tanguay depuis dix-huit ans qu'il a commencé à le publier...

Il est impossible de concevoir, à moins de voir ces volumes, la somme immense de travail que le Dictionnaire généalogique a coûté à M. l'abbé Tanguay depuis dix-huit ans qu'il a commencé à le publier...

Il est impossible de concevoir, à moins de voir ces volumes, la somme immense de travail que le Dictionnaire généalogique a coûté à M. l'abbé Tanguay depuis dix-huit ans qu'il a commencé à le publier...

Il est impossible de concevoir, à moins de voir ces volumes, la somme immense de travail que le Dictionnaire généalogique a coûté à M. l'abbé Tanguay depuis dix-huit ans qu'il a commencé à le publier...

Il est impossible de concevoir, à moins de voir ces volumes, la somme immense de travail que le Dictionnaire généalogique a coûté à M. l'abbé Tanguay depuis dix-huit ans qu'il a commencé à le publier...

Il est impossible de concevoir, à moins de voir ces volumes, la somme immense de travail que le Dictionnaire généalogique a coûté à M. l'abbé Tanguay depuis dix-huit ans qu'il a commencé à le publier...

Il est impossible de concevoir, à moins de voir ces volumes, la somme immense de travail que le Dictionnaire généalogique a coûté à M. l'abbé Tanguay depuis dix-huit ans qu'il a commencé à le publier...

Il est impossible de concevoir, à moins de voir ces volumes, la somme immense de travail que le Dictionnaire généalogique a coûté à M. l'abbé Tanguay depuis dix-huit ans qu'il a commencé à le publier...

Il est impossible de concevoir, à moins de voir ces volumes, la somme immense de travail que le Dictionnaire généalogique a coûté à M. l'abbé Tanguay depuis dix-huit ans qu'il a commencé à le publier...

Il est impossible de concevoir, à moins de voir ces volumes, la somme immense de travail que le Dictionnaire généalogique a coûté à M. l'abbé Tanguay depuis dix-huit ans qu'il a commencé à le publier...

Il est impossible de concevoir, à moins de voir ces volumes, la somme immense de travail que le Dictionnaire généalogique a coûté à M. l'abbé Tanguay depuis dix-huit ans qu'il a commencé à le publier...

Il est impossible de concevoir, à moins de voir ces volumes, la somme immense de travail que le Dictionnaire généalogique a coûté à M. l'abbé Tanguay depuis dix-huit ans qu'il a commencé à le publier...

Il est impossible de concevoir, à moins de voir ces volumes, la somme immense de travail que le Dictionnaire généalogique a coûté à M. l'abbé Tanguay depuis dix-huit ans qu'il a commencé à le publier...

Il est impossible de concevoir, à moins de voir ces volumes, la somme immense de travail que le Dictionnaire généalogique a coûté à M. l'abbé Tanguay depuis dix-huit ans qu'il a commencé à le publier...

Il est impossible de concevoir, à moins de voir ces volumes, la somme immense de travail que le Dictionnaire généalogique a coûté à M. l'abbé Tanguay depuis dix-huit ans qu'il a commencé à le publier...

Il est impossible de concevoir, à moins de voir ces volumes, la somme immense de travail que le Dictionnaire généalogique a coûté à M. l'abbé Tanguay depuis dix-huit ans qu'il a commencé à le publier...

Il est impossible de concevoir, à moins de voir ces volumes, la somme immense de travail que le Dictionnaire généalogique a coûté à M. l'abbé Tanguay depuis dix-huit ans qu'il a commencé à le publier...

Il est impossible de concevoir, à moins de voir ces volumes, la somme immense de travail que le Dictionnaire généalogique a coûté à M. l'abbé Tanguay depuis dix-huit ans qu'il a commencé à le publier...

Il est impossible de concevoir, à moins de voir ces volumes, la somme immense de travail que le Dictionnaire généalogique a coûté à M. l'abbé Tanguay depuis dix-huit ans qu'il a commencé à le publier...

Il est impossible de concevoir, à moins de voir ces volumes, la somme immense de travail que le Dictionnaire généalogique a coûté à M. l'abbé Tanguay depuis dix-huit ans qu'il a commencé à le publier...

Il est impossible de concevoir, à moins de voir ces volumes, la somme immense de travail que le Dictionnaire généalogique a coûté à M. l'abbé Tanguay depuis dix-huit ans qu'il a commencé à le publier...

Il est impossible de concevoir, à moins de voir ces volumes, la somme immense de travail que le Dictionnaire généalogique a coûté à M. l'abbé Tanguay depuis dix-huit ans qu'il a commencé à le publier...

Il est impossible de concevoir, à moins de voir ces volumes, la somme immense de travail que le Dictionnaire généalogique a coûté à M. l'abbé Tanguay depuis dix-huit ans qu'il a commencé à le publier...

Il est impossible de concevoir, à moins de voir ces volumes, la somme immense de travail que le Dictionnaire généalogique a coûté à M. l'abbé Tanguay depuis dix-huit ans qu'il a commencé à le publier...

CINQUANTE POUR CENT DE MOINS. QUE DANS LES COLONIES

Une grande expérience sur les divers besoins des dames et messieurs à l'étranger et aux colonies, agit comme agent général et remplit avec économie et promptitude les ordres qui lui sont confiés pour toutes les commandes, grandes ou petites, que l'on peut faire en Europe...

J. MOSCRIPT PYE ET C^o LIBRAIRES, PAPETIERS ET ÉDITEURS, 154, REGENT STREET, GLASGOW, ÉCOSSE.

BONNES NOUVELLES! Pour la commodité de nos nationaux au-delà de la mer, J. Moscript Pye (de la maison mentionnée plus haut) qui a acquis...

11 novembre 1889.

COLLECTION MESSIEURS LES LIBRAIRES

A. COTÉ ET C^o L'IMPRIMERIE GÉNÉRALE QUÉBEC.

À des clichés de ces livres énumérés ci-après: Livres d'Écoles.

LE LIVRE DES ENFANTS, Nouvelle édition, revue et augmentée.

LE PETIT CATECHISME DE QUÉBEC, publié avec l'approbation et par ordre du Concile Provincial de Québec.

ÉLÉMENTS DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, par M. L. L. L.

NOUVEAUX EXERCICES FRANÇAIS GRAMMÉ, rédigés par la Grammaire de Liège, par J. B. Gockemort, instituteur.

ABRÉGÉ DE LA GRAMMAIRE SELON L'ACADÉMIE, par BONNAIE. Ouvrage adopté par le Conseil de l'Instruction Publique.

EXERCICES RAISONNÉS SUR L'ORTHOGRAPHE, mis en rapport avec l'Académie de la Grammaire selon l'Académie, par le même.

LA GRAMMAIRE SELON L'ACADÉMIE, par BONNAIE ET LUCAS, revue par M. MICHARD, membre de l'Académie Française, et approuvée par le Conseil de l'Instruction Publique de la Province de Québec.

EXERCICES RAISONNÉS SUR L'ORTHOGRAPHE, mis en rapport avec la même Grammaire Française.

EXERCICES ORTHOGRAPHIQUES, mis en rapport avec les Grammaires Françaises de Liège, de Paris, de l'Académie Française, et approuvées par le Conseil de l'Instruction Publique en France.

HISTOIRE DU CANADA, à l'usage des maisons d'éducation, par l'abbé LAVERGNE.

ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE SAINT-ÉTIENNE, par P. A. LAMONTAGNE, professeur à Québec.

LE PREMIER LIVRE DE LECTURE LES ENFANTS, par les Christian Brothers.

TRAITÉ D'UNE ARITHMÉTIQUE RAISONNÉE, mise à la portée des enfants par P. A. LAMONTAGNE, professeur à Québec.

LES QUARANTE-HEURES ET LA COMMUNION, in-32, de 432 pages, joli volume, approuvé par N. S. l'Archevêque et les Evêques de la province ecclésiastique de Québec.

MANUEL DU SAINT-ROSAIRE ET DU SAINT-SCAPULAIRE, renfermant les prières du matin et du soir, durant la messe, avant et après la Confession et la Communion, etc., etc., et des prières chrétiennes pour tous les jours du mois, avec approbation de Mgr l'Archevêque de Québec.

MANUEL DE LA CONFÉRENCE DU TRES SAINT-CŒUR DE MARIE.

CHANTS LITURGIQUES, extraits du Graduel, du Vespéral et du Processionnal de la province ecclésiastique de Québec.

PSAULTS DE DAVID, suivi des hymnes qui se chantent dans les différents temps de l'année, et des prières durant la Messe à l'usage des Ecoles Chrétiennes. Nouvelle édition, approuvée par Son Eminence le Cardinal Archevêque de Paris. On répond aux demandes pour les ouvrages susdits dans le plus court délai.

29 nov. 1888. 386

GLOVER, FRY ET C^o

Corsets Anglais! Corsets Français! Corsets Crompton!

39 Modèles différents formant le plus beaux choix qui se soit encore vu dans les Corsets, des formes les plus élégantes et des couleurs les plus nouvelles. Les prix variant de 50c à \$4.50.

GLOVER, FRY ET C^o.

REDUCTION! 15 Pièces d'ETOFFES POUR RI-DEAUX et COUVERTURES de MEUBLES en Jute, en Tapiserie et en Soie.

Vendues à une réduction de 20 à 30 pour cent.

GLOVER, FRY ET C^o

BRADSTREET'S

Le temps est arrivé de souscrire A CETTE REVUE DITE MAGAZINE OF AMERICAN HISTORY

Non-seulement elle augmente en valeur comme œuvre historique, mais elle a ajouté la beauté à la bonté et ses belles gravures dans l'acier et ses bois et de ses cartes, illustrant des faits historiques importants.

Les notes, demandes et réponses forment le caractère spécial de cette revue, et fournissent les moyens de consigner dans une archive permanente des faits intéressants et des suggestions qui peuvent ne pas être publiés dans les autres revues.

Les délibérations de sociétés historiques et des sociétés sur les événements publics importants y ont leur place, ainsi que des revues impartiales des livres nouveaux consacrés à l'histoire, à la littérature et à des études associées.

MM. LORD ET THOMAS, de Chicago, les Agents d'Annonces bien connus et populaires, ont pris un nouveau local qui est si spacieux, si élégant et si original et si nouveau qu'il mérite plus qu'une notice ordinaire.

MM. LORD ET THOMAS, ont occupé tout le troisième étage qui leur donne une vue d'ensemble sur la ville de Chicago.

Les divers départements sont si bien agencés que le travail s'exécute avec une régularité presque mécanique.

Les collections de journaux et de documents sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les collections de journaux et de documents sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les collections de journaux et de documents sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les collections de journaux et de documents sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les collections de journaux et de documents sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les collections de journaux et de documents sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les collections de journaux et de documents sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les collections de journaux et de documents sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les collections de journaux et de documents sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les collections de journaux et de documents sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les collections de journaux et de documents sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les collections de journaux et de documents sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les collections de journaux et de documents sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les collections de journaux et de documents sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les collections de journaux et de documents sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les collections de journaux et de documents sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les collections de journaux et de documents sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les collections de journaux et de documents sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les collections de journaux et de documents sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les collections de journaux et de documents sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les collections de journaux et de documents sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les collections de journaux et de documents sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les collections de journaux et de documents sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les collections de journaux et de documents sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les collections de journaux et de documents sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les collections de journaux et de documents sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les collections de journaux et de documents sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les collections de journaux et de documents sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les collections de journaux et de documents sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

AUX ANNONCEURS DES ETATS-UNIS

THIS PAPER MAY BE FOUND ON FILE AT GEO. P. HOWELL & CO'S, NEWSPAPER ADVERTISING BUREAU, 10, SPRING STREET, NEW-YORK

LE BUREAU DES ANNONCES DE JOURNAUX

La presse et le public doivent au Bureau des annonces de journaux, dirigé par Geo. P. Howell et Cie. de New-York, la plus grande et la plus complète des statistiques des journaux américains.

Les annonces de journaux sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les annonces de journaux sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les annonces de journaux sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les annonces de journaux sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les annonces de journaux sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les annonces de journaux sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les annonces de journaux sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les annonces de journaux sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les annonces de journaux sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les annonces de journaux sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les annonces de journaux sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les annonces de journaux sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les annonces de journaux sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les annonces de journaux sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les annonces de journaux sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les annonces de journaux sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les annonces de journaux sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les annonces de journaux sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les annonces de journaux sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les annonces de journaux sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les annonces de journaux sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les annonces de journaux sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les annonces de journaux sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les annonces de journaux sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les annonces de journaux sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les annonces de journaux sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les annonces de journaux sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les annonces de journaux sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les annonces de journaux sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les annonces de journaux sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les annonces de journaux sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils désirent, ils peuvent se procurer les journaux qu'ils désirent.

Les annonces de journaux sont si bien agencées que les propriétaires d'une importante collection de journaux dans des cas où ils ne peuvent pas se procurer les journaux qu'ils dés

UNE RECETTE SURE

Pour la santé, la force et le bonheur.

Pour la dyspepsie ou l'indigestion prenez de

L'EAU DE SAINT-LÉON

pendant ou après les repas. Comme purgatif pour les désordres en général, la constipation, le mal de tête, etc., prenez en un ou plusieurs fois à thé chaud, jusqu'à ce qu'elle opère avant le déjeuner.

Pour faire disparaître les obstructions dangereuses des organes digestifs, affections des reins ou du foie, buvez-en tous les jours à quelques heures d'intervalle et avant de vous coucher. Dose, un bol.

GINGRAS, LANGLOIS ET C^o

Agents de la Puisseance. No. 3, rue Port Dauphin, QUÉBEC.

APPEL AUX ABONNÉS DU «JOURNAL»

Prière à ceux dont l'abonnement au «Journal» vient d'expirer de faire leurs remises au plus tôt; et à ceux qui n'ont pas encore payé leur abonnement de l'année dernière de le faire sans nouveaux délais.

Pour ceux qui doivent au-delà, ils n'ont qu'à régler de suite leurs comptes s'ils veulent s'éviter des frais.

Notre correspondant à Paris. Pour les annonces, réclames, faits-divers et correspondances, s'adresser à M. A. LORETTE, rue Caumartin, 64, Paris.

CANADA

QUEBEC, 13 FEVRIER 1889.

A LA CHAMBRE

La présente session va amener plusieurs changements dans la loi du cens de la Province. L'honorable M. Pelletier veut défranchiser les employés du gouvernement fédéral; M. Robidoux veut également enlever le droit de vote aux employés provinciaux; de son côté, l'honorable M. Mercier veut donner droit de vote aux fils de cultivateurs et de propriétaires, aux étudiants, aux instituteurs et aux apprentis. D'une part donc on restreint le suffrage et de l'autre on l'étend.

Depuis un bon nombre d'années la tendance a été vers une législation aussi large que possible sous ce rapport.

Nous trouvons raisonnable, pour notre part, que ceux qui en sont réellement dignes puissent se prononcer efficacement sur la chose publique; là où il y a un gouvernement populaire il faut que toutes les forces vives de la société puissent élever la voix, afin qu'aucun intérêt ne soit négligé. Non pas que nous croyions une chose désirable; nous soutenons, au contraire, qu'une société bien organisée doit se prémunir contre une certaine classe qui n'ayant aucun intérêt matériel ni moral à conserver, ne rêve que changements et bouleversements. Cette classe est encore relativement peu nombreuse parmi nous, mais l'immigration, notre développement naturel nous donneront, peut-être, une nouvelle couche sociale contre laquelle il est bon de se garder dès maintenant.

Ces réserves faites, ajoutons que bon nombre de citoyens sont privés du droit de vote dont ils pourraient user fort pertinemment, et nous voyons de nombreuses exceptions au principe qui veut que le droit de vote ne soit conféré qu'à ceux qui ont certains biens.

LE TARIF

Plusieurs députations sont actuellement à Outaouais, les uns pour demander des modifications au tarif actuel, les autres pour prier le gouvernement de le laisser tel qu'il est. Nous ne savons point quel parti prendra le cabinet, ni quelle politique il entend suivre à ce propos, mais, à notre sens, il semblerait préférable de ne faire, cette année, aucun changement.

Le commerce en général préfère, croyons-nous, qu'il n'y ait pas trop souvent d'innovations dans les impôts que prélève le gouvernement. Un tarif nouveau amène toujours des complications, des hausses et des baisses qui nuisent aux affaires. L'année dernière, le gouverne-

ment annonça de bonne heure qu'il ne se proposait pas de modifier le tarif en force. Plusieurs désiraient une semblable déclaration, cette année. Il en est même qui voudraient que le tarif fut uniforme pendant toute la durée d'un parlement. Ce délai serait, peut-être, un peu long et des circonstances particulières peuvent nécessiter des changements à la loi des douanes. Mais, en thèse générale, il faut dire que le tarif ne doit être modifié que lorsqu'il y a urgence.

DANS ONTARIO.

Une certaine presse d'Ontario, dirigée ou au moins inspirée par le Mail, fait beaucoup de bruit, profère même de menaces contre les catholiques de cette province qu'ils accusent d'empêchements de toutes sortes. On essaie par tous les moyens de ressusciter d'antiques préjugés, de soulever les races les uns contre les autres.

Ces journaux font de la mauvaise besogne qui ne saurait produire que de mauvais résultats. Quelque soient les mesures qui sont amenées devant l'opinion publique, il y a toujours des moyens constitutionnels de les combattre, et quand la majorité a rendu son jugement c'est le devoir de la minorité de ne pas succomber à cause de cela les plus violentes passions qui se trouvent au cœur de l'homme.

La conduite du Mail ne nous surprend plus; d'autres ont embêté le pas derrière lui qui d'ordinaire ont une attitude beaucoup plus rationnelle et plus digne.

Nouvelles générales

On écrit d'Outaouais, d'hier: Depuis les élections générales fédérales, il y a eu 41 élections provinciales. Les conservateurs ont eu, dans 5 comtés, aux premières élections, et ils ont perdu Joliette. Ils ont ensuite perdu Halton, Haldimand, qu'ils avaient enlevés aux libéraux. En sorte qu'aujourd'hui ils ont deux voix de plus qu'à la première session de 1887.

On dit que Sir Hector Langevin visitera la côte du Pacifique, l'été prochain. L'honorable M. Pope était beaucoup mieux aujourd'hui, et il a assisté quelques instants à la séance de la Chambre. On espère qu'il pourra reprendre ses fonctions pendant la présente session. Sir J. A. Macdonald s'est chargé d'administrer son ministère jusqu'à ce qu'il puisse en prendre la direction.

Une députation du comté de Chicoutimi doit arriver ici prochainement, afin de demander un subside pour un chemin de fer depuis les terminus du chemin de fer du lac Saint-Jean jusqu'à Chicoutimi et Saint-Alphonse.

M. Dumais, arpenteur, et Mcnard, le propriétaire du bateau le Peribonka, sont ici pour demander des améliorations sur le lac Saint-Jean qui devront rendre la navigation plus sûre qu'aujourd'hui.

M. J. de Saint-Denis Lemoine, sergent d'armes du Sénat, a failli périr, dimanche matin. Il revenait avec des amis, d'une excursion en raquette à la Pointe Gâtineau. Pres des chutes de Rideau, il y eut une terrible explosion de bran de soie, comme il arrive souvent sur la rivière Outaouais, en hiver, et M. Lemoine fut lancé en l'air et alla retomber sur des glaçons flottants. Ses compagnons alarmés l'ont relevé et ont constaté qu'il en avait été à peu près quitte pour un bain glacé.

Le travail d'exploration des diverses localités avoisinant le site du Pont projeté devant Québec est complété. Les plans préparés par l'ingénieur de la compagnie, M. Hoare, ont été soumis à M. Walter Shanly, qui a communiqué son rapport aux directeurs de la compagnie.

Au Sénat d'Albany. La dernière séance du Sénat d'Albany a été marquée par un incident qui a causé une grande perturbation dans cette assemblée.

On sait que chaque séance s'ouvre par une prière. Or, le clergyman, qui avait été invité à faire la prière, le reverend Leech fit allusion à la corruption électorale et termina en demandant à Dieu de «délivrer l'État des joueurs politiques qui achètent les votes des immigrants ignorants qui composent une si grande partie de la population des grandes villes.»

Mais le clergyman avait à peine achevé de parler que le sénateur Grady s'est levé et a dit: «Je propose que la personne chargée de choisir le clergyman pour faire la prière dans cette assemblée soit invitée à ne plus s'adresser à l'avenir à celui qui vient d'assailir le trône du Seigneur d'une demande si stupéfiante.»

C'est un outrage que de se servir de la prière pour couvrir une attaque contre la majorité des électeurs des grandes villes en les traitant d'immigrants ignorants et superstitieux.

La proposition de M. Grady a soulevé une véritable tempête.

tel Queen, elle a reçu de nombreux visiteurs, parmi lesquels on cite le professeur Goldwin Smith. Elle a chanté au Pavilion et a été accueillie avec un enthousiasme sans bornes.

Lady Dufferin a publié une brochure sur l'Inde, qui a excité l'attention publique.

M. Burroughs, secrétaire de la commission à barrières de la rive nord, a produit devant le sous-comité, hier, un état approximatif des revenus de l'année dernière, s'élevant à \$46,000.

M. Cyprien Caron a été élu maire de la municipalité de Saint-Bernard, en remplacement de M. A. Chabot. M. Jos Chabot, N. P., a été nommé secrétaire de cette municipalité. MM. Régis Roy et Honoré Beaudoin ont été élus conseillers à Mailbourg, comté de Bellechasse. M. Roy a été réélu maire. M. i. Turgeon a été engagé de nouveau comme secrétaire-trésorier.

M. Pierre Drolet a été réélu à l'unanimité, pour la quatrième fois, maire de Saint-Charles de Bellechasse.

Parlement Fédéral

CHAMBRE DES COMMUNES. Séance du 12 février.

La Chambre se forme en comité des subsides sur la proposition de l'honorable M. Foster.

Sur l'article concernant l'administration de la justice, l'honorable M. Laurier fait remarquer que pendant l'année on a payé \$82,000 de subsides pour des procès au gouvernement. Certains avocats ont reçu des montants très élevés. M. O'Connor, \$18,000, M. Ferguson, \$16,000, M. Graham, associé de M. Tupper, ministre des pêcheries, \$7,000, etc. Ces montants lui paraissent excessifs.

L'honorable M. Thompson donne des explications et l'article est adopté.

Le ministre de la milice a déclaré que l'armée permanente était de 1,150 hommes.

M. F. Langelier demande s'il est vrai que le sous-ministre de la milice doit être mis à la retraite et remplacé par un député bien connu de la législature de Québec.

Sir A. P. Caron répond que non-seulement ce n'est pas vrai, mais que le gouvernement n'y a jamais songé.

Le colonel Panet est un des officiers les plus distingués du service public, et le gouvernement ne se dispenserait jamais volontairement de ses services.

PARLEMENT PROVINCIAL

Assemblée Législative. Séance du 10 février.

Au commencement de la séance l'honorable M. Mercier dit que le sergent d'armes de l'Instruction publique a une assertion qui avait fait en disant que M. Oarinet était allé voter dans le comté de Rouville contre le candidat du gouvernement. M. Oarinet lui a dit qu'il n'avait jamais voté depuis qu'il est sergent d'armes.

Le projet de loi de l'honorable M. Mercier donnant le droit d'appel à ceux qui seraient confondus à perdre leurs droits politiques, est combattue de nouveau par l'opposition quand le concours de la chambre est de mandé pour la troisième lecture.

L'honorable M. BLANCHET le discute longuement et appuie spécialement sur la clause deuxième qui prétend être contraire aux droits-acquis.

L'honorable M. TAILLON propose que le bill soit renvoyé au comité général avec instruction de retrancher la deuxième clause.

L'honorable M. FLYNN insiste sur la retroactivité de la clause 2, dont il signale le danger. Il dit qu'il n'y a aucune nécessité de faire cette législation.

MM. Robidoux et Glat se prononcent en faveur du projet de loi. L'amendement de M. Taillon est rejeté par la division suivante: Pour—MM. Taillon, Blanchet, Lynch, Robertson, Flynn, Desjardins, Murphy, Deschênes (Toussaint), Picard, McIntosh, Duplessis, Casars, Leblanc, Nantel, Spencer, Owens, Hall, Baldwin, Tompays, Martin (Bonaventure), Beauchamp et Lapointe—22.

Contre—MM. Mercier, Turcotte, Rhodes, Sheyn, Duhamei, Robidoux, Murphy, Cameron, Bissou, Sylvester, Morin, Rochelleau, Forest, Laroux, Pilon, Tessier, Bernatchez, Boyer, Hinfret, Lemaire, Girouard, Lefebvre, Deschênes (L'Islet), Lassier, Rochon, Glat, Pelletier, Champagne, Tudel, Cardin, Dumais, Legris et Bourbonnais—33.

Le bill passe en suite en troisième lecture et est définitivement adopté.

Le bill de l'honorable M. MERCIER concernant le Président du Conseil législatif passe en deuxième lecture. Le bill de l'honorable M. DUHAMEL, concernant les pêcheries provinciales, passe en comité général après avoir subi quatre amendements.

Le projet de loi tendant à décréter que les conseillers législatifs seront juges de paix ex-officio passe aussi en deuxième lecture. Il est présenté par M. Mercier qui dit qu'il n'en fait pas une question ministérielle.

Le bill amendant la loi concernant le rachat des obligations provinciales et la conversion de la dette est adopté sans opposition.

Une longue discussion s'élève sur la deuxième lecture du projet de loi amendant les articles 353 et 469 des statuts révisés de la Province de Québec, présentée par M. Mercier. Ce projet de loi tend à donner à l'exécutif le pouvoir d'accorder des lettres patentes aux compagnies de chemins de fer.

L'honorable M. FLYNN dit que le Parlement du Canada et toutes les législatures des Provinces ont conservé intact le pouvoir exclusif d'incorporer des compagnies pour la construction de chemins de fer et pour les assurances, et qu'il y a un grand danger de donner ce pouvoir au lieutenant-gouverneur, avisé par un ministre ou par tous les ministres.

Malheureusement la tendance paraît être de nullifier les pouvoirs de la Chambre, non-seulement en matière de législation privée, mais même à d'autres points de vue, le tout au profit du pouvoir exécutif.

La raison qu'on donne, et qui se rait qu'il faut combattre le pouvoir de déjouer les lois, n'en est pas une, et en même temps elle montre une absence complète de courage de la part du gouvernement.

Le gouvernement fédéral n'a déjoué aucun de nos chartes d'incorporation, mais, l'a-t-il fait illégalement, le romédo consisterait à faire passer la loi aussi souvent, par notre Chambre, qu'elle serait déjouée.

La construction des chemins de fer intéresse le public au plus haut degré; de plus ils sont subventionnés par notre législature; ces entreprises donnent lieu à de grandes spéculations qu'il faut restreindre dans les limites de ce qui est juste et honnête et dans l'intérêt public, et ne pas exposer le gouvernement à être circonvenu ou à succomber à la tentation.

L'honorable M. MERCIER défend le projet de loi qu'il prétend être nécessaire dans les circonstances. Les compagnies de chemins de fer pourront, si elles le désirent, s'adresser à la Législature. Il a cité les États-Unis et l'Angleterre où l'on procède de cette manière. Il veut, dit-il, favoriser le développement du pays et cette mesure y contribuera.

L'honorable M. TAILLON lui réplique vivement et signale les grands progrès accomplis dans le pays, les grands chemins de fer qui sillonnent notre province en tous sens, et tout cela s'est accompli sous notre législation actuelle, qui est entourée de toutes les garanties possibles. Il se demande pourquoi on veut faire disparaître ces garanties.

Il propose le renvoi de la mesure à 6 mois.

L'honorable M. TURCOTTE dit que les autres compagnies n'ont pas besoin de s'adresser à la Législature pour obtenir une charte. Pourquoi les compagnies de chemins de fer seraient-elles traitées d'une manière différente?

L'honorable M. Lynch, M. David, l'honorable M. Blanchet et M. Nantel parlent contre et pour la mesure.

La proposition demandant le renvoi à 6 mois est rejetée par 33 contre 19.

M. Trudel, député de Champlain vote avec l'opposition. La deuxième lecture est ensuite votée sur la même division renversée.

Conférence.

M. A. Turgeon, avocat, de Lévis, a donné, lundi, devant le club de l'Union Libérale, une conférence sur la période de notre histoire, qui s'étend de 1841 à 1849. Il a surtout parlé de l'établissement du gouvernement responsable au Canada. Nous n'avons eu les privilèges, que nous avons réclamés durant si longtemps, qu'en 1849, d'après le comté de Lévis.

Les gouverneurs, qui ont été envoyés ici avant lord Elgin, avaient reçu mission du gouvernement anglais de nous refuser la responsabilité ministérielle. La conduite de Sydenham, de Bagot et de Metcalfe, en est la preuve. Les Canadiens français, durant toute cette période, latèrent vainement sous la direction de Lafontaine et finirent par triompher.

M. Turgeon a aussi rappelé à grands traits les mesures importantes qui furent adoptées ou discutées alors.

L'auditoire très nombreux a écouté fort attentivement M. Turgeon, qui est un conférencier agréable à entendre et qui écrit bien.

PETIT COURRIER DE MONTREAL

Montreal, 12 février.

L'honorable juge Jetté, a rendu, samedi, le jugement suivant: Charles Andley vs Léon Bontet. Il s'agit d'une collision entre deux voitures de cochers. Le demandeur a été blessé et sa voiture brisée. La cour a décidé que le défendeur avait dû se ranger du côté droit de la rue. De là jugement pour \$245.

Mme Albani a retenu les services de M. François Buecher (ci-levant de Montréal et actuellement professeur du Conservatoire de Musique de Toronto), comme violon solo, pour le second concert qu'elle doit donner en cette ville.

Samedi soir, un nommé Jim Robertson visitait le palais de glace, quand des femmes survinrent et le basculèrent. Peu après, Robertson s'aperçut que son portefeuille lui avait été volé, renfermant une somme de \$17.

Emile Victor Michéa, de Valence, France, a été arrêté, hier, à la demande du consul de France Michéa est accusé d'avoir forgé un document, pour obtenir la possession de certaines propriétés, estimées à plusieurs milliers de piastres. Les procès d'extradition doivent commencer aujourd'hui.

Tous les soirs, un grand nombre de personnes vont encore visiter le palais de glace qui l'on tient illuminé. Le carillon se fait toujours entendre et on dirait que la glace du palais devient de plus en plus transparente; car les effets de lumière sont plus beaux.

L'abondance de neige est telle dans certaines rues, qu'elles sont presque impassables. Pourquoi la corporation ne met-elle pas de suite de fortes escouades d'hommes pour charroyer cette neige? Il y a tant de pauvres gens, qui n'ont pas de pain, et à qui on pourrait ainsi venir en aide, pour le plus grand bien de la ville.

Le fémur de McGrath, accusé du meurtre de Holden, est dans un état d'excitation nerveuse terrible et le mande à son la face mourir. La blessure qu'elle a reçue lors de l'altération est très grave et elle lui a fait perdre beaucoup de sang. Elle a été transportée à l'Hôpital Général, hier soir.

Un accident fort à fait extraordinaire est arrivé, hier soir, sur la voie ferrée du Grand-Tronc, à environ un mille de Acton-Val. La victime est un cultivateur nommé Louis Lorion, de Notre-Dame-de-Bonneuse, canton de Stukely, comté de Shefford.

Un peu avant huit heures, hier soir, Lorion partait en voiture d'Acton-Val. Il s'endormit en chemin, et, arrivé à une traversée de la voie ferrée, située près de la ville, son cheval, au lieu de suivre la route, s'engagea sur la voie dans la direction d'Upton.

L'attelage fut mis en pièces. Lorion fut lancé à droite de la locomotive, le crâne fracassé à deux endroits, et ramassé évanoui. Il avait aussi une blessure grave à la main. On le ramena à Acton, à l'Hôtel St. Amour, où fut appelé le docteur MacDonald. On a l'espoir de le récupérer.

DERNIER

BULLETIN TRANSATLANTIQUE

LA SITUATION EN FRANCE. La République Française, en parlant du scrutin d'arrondissement, dit: «Nous avons armé la République, hier, nous ne la désarmons pas demain, en votant pour une révision de la constitution.»

Le Journal des Débats croit que le scrutin d'arrondissement ne peut avoir qu'un bon effet avec un ministère modéré.

Les journaux radicaux relient les conséquences de ce système. Les monarchistes et les boulangistes disent que ce système de vote ne changera pas le verdict de ceux qui ne veulent plus du parlementarisme.

LE BUDGET FRANÇAIS.

Le ministre des finances en France a présenté, hier, les estimations budgétaires de 1890. Les dépenses de 1890 dépasseront de 25 millions de francs celles de 1889. Il y a proposé de faire face au budget militaire extraordinaire de 180 millions en émettant des bons rachetables en 18 ans.

M. DE LES-ÈPES.

Une dépêche de Paris annonce que la vieillesse a soudainement exercé son influence sur M. de Lesseps, depuis l'échec de la Compagnie du canal de Panama. Sa famille ne veut plus que les visiteurs lui parlent de cette entreprise. On dit qu'il va finir ses jours à sa villa d'Ischia.

LE CANAL DE PANAMA.

On dit que les principales maisons financières de Paris cherchent à former une nouvelle compagnie pour achever le canal de Panama. M. de Lesseps, dit-on, ne serait que le président honoraires de la nouvelle compagnie.

LES PRÉDICTIONS D'UN ALLEMAND.

Le docteur Schleider, de Berlin, qui prétend avoir prédit, en 1887, la mort des empereurs Guillaume et Frédéric, annonce maintenant qu'il y aura, cette année, une guerre terrible en Europe et que la vie de l'empereur d'Allemagne se trouvera en danger au mois d'avril et au mois de mai; mais, comme la plupart des prophètes, le docteur se réserve une porte de sortie en disant que le danger sera le résultat d'une chute de cheval par suite d'une attaque d'apoplexie et d'une blessure.

D'après Schleider, des troubles auraient dû déjà se produire en France et, s'il n'est pas un faux prophète, il ne s'écoulera pas longtemps avant que la question de Samoa ne provoque une guerre entre l'Allemagne et les États-Unis.

AFFAIRES D'IRLANDE.

M. O'Brien a été transféré de Tralee à Killybeg, hier, où il a été mis en accusation pour avoir violé l'acte concernant les crimes. Il a obtenu un ajournement du procès parce qu'il n'a pas eu le temps de consulter son avocat. Le gouvernement a fait afficher une proclamation, de Tralee à Killybeg, prohibant les rassemblements. M. O'Brien a été escorté par des soldats.

LES ANGLAIS DANS L'INDE.

On mande de Londres que Danleup Sing a envoyé, dans l'Inde, une proclamation invitant le peuple à secouer le joug des Anglais.

L'AFFAIRE PARNELL.

Patriek Casey, en ce moment à Paris, a dit qu'il était prêt à rendre témoignage avec indépendance devant la Commission Parnell. Il connaît mieux que tout autre tout ce qui se rattache à cette affaire.

LA SITUATION A ROME.

Le signor Costa, membre de la Chambre des députés, va être poursuivi pour avoir prononcé un discours révolutionnaire.

LES ÉMEUTES A ROME.

Une dépêche de Rome dit qu'il a été prouvé que les dernières émeutes ont été fomentées par des agitateurs français.

UNE NOUVELLE ENTREPRISE.

Le gouvernement russe a accordé une concession pour 81 ans à une compagnie qui se propose de joindre la mer Noire à la mer d'Azof.

EN AFGHANISTAN.

Les Russes sont alarmés des empressements de l'Afghanistan dont 30,000 sont sur la frontière de Bokhara.

LE MICROBE DU CROUP ET DE LA DIPHTÉRIE.

M. Pasteur dit que la nouvelle publiée par le Figaro à propos du microbe du croup et de la diphtérie est absolument sans fondement.

HORRIBLE MEURTRE EN ANGLETERRE.

La police de Danlos, a découvert, lundi, le cadavre d'une femme qu'on avait placée dans une boîte en bois. Une dépêche de Dundee dit que le meurtrier de cette femme est W. W. Dury, son époux, qui était autrefois résident à Whitechapel, Londres. Ses antécédents indiquent qu'il serait probablement Jack the Ripper et qu'il serait sujet à des attaques de folie du meurtre dont il n'a pas conscience.

L'enquête post mortem a prouvé que cette femme avait été bordée étranglée et qu'ensuite son cadavre a été mutilé.

La police est d'opinion que la femme Bury connaissait des faits impliquant son mari dans les atrocités de East End et qu'elle le fit déguerpier à Dundee afin d'empêcher la commission de nouveaux crimes.

Les funérailles de Madame Faucher de Saint-Maurice ont eu lieu, ce matin, à la Basilique, en présence d'un nombreux concourse de parents et d'amis de la famille.

On remarque dans le cortège l'honorable M. Turcotte, l'honorable M. Macdonald, l'honorable M. Flyn, M. De-héne, de Temiscouata, M. Casgrain, député du comté de Québec et plusieurs autres. Ont été remarqués, en outre, dans l'assistance, l'honorable U. J. Tessier, l'honorable L. O. Taillon, l'honorable G. Oulmont, MM. W. Owens, J. Tessier et L. A. Nantel. Ces derniers ont signé le registre mortuaire.

La levée du corps a été faite par M. l'abbé Gignou, Procureur du Séminaire.

Le service a été chanté par Mgr Hamel qui a aussi fait l'absoute.

Assistaient au char Mgr Méthot, Mgr Marois, M. le curé de Québec, M. Piquet, curé de Sainte-Croix.

L'inhumation a eu lieu au cimetière Belmont.

Tribunaux

COUR DU RECORDER.

Un jeune homme pour avoir fait du bruit aux barraques de l'Armée du Salut, rue Saint-Joachim, a été condamné à \$5 d'amende.

Une femme, trouvée en état d'ivresse sur la rue avant-hier soir, est condamnée à \$5 d'amende ou 2 mois de prison.

Un charretier pour avoir conduit sa voiture trop vite, 25 centimes.

COUR DE POLICE.

Joseph Drolet est traduit en cour de police, accusé, pour la troisième fois, d'avoir vendu de la biisson sans licence. Il est condamné à 6 mois de prison.

FAITS DIVERS

DON GÉNÉREUX.—L'honorable M. Mercier a fait un don de \$25.00 pour aider à réaliser le projet d'ériger un monument sur le sommet de Mont Sainte-Anne, à Percé, en l'honneur de la Bonne Sainte-Anne.

VOL DE LETTRES CHARGÉES.—Une servante nommée Marie Godin, employée chez M. Crépeault, notaire et maître de poste de Saint-Félix-de-Valois, a été arrêtée sous l'accusation d'avoir volé des lettres contenant l'une \$25 et l'autre \$13. On dit qu'elle a fait des aveux.

MORT ACCIDENTELLE.—Samedi soir, un nommé Etienne Caron, âgé de 44 ans, et demeurant à Saint-Jean Port-Joli, a été trouvé mort sur la ligne du chemin de fer Intercolonial, à deux milles à peu près, de l'Est de la gare. On suppose qu'il aura été tué en tombant des chars.

Un patient de l'asile de Beauport, M. Paul Poliquin, est allé dimanche, le 3 courant, rendre visite à sa famille à Silery. A 2 h. 30 de l'après-midi il partit pour revenir à l'asile.

Il n'a pas été reçu depuis, dit-on.

LE COMMERCE DE BOIS.—Les marchands de bois de Québec s'accordent à prédire que la baisse dans le prix du tonnage ne se fera pas sentir à Québec, cette année. Sur tout le littoral du Pacifique, la demande est très forte pour les navires servant au transport du bois.

L'opinion générale est que la hausse se va continuer pour le bois carré, bien que les prix soient déjà assez élevés surtout pour le pin blanc.

Ce qui démontre l'activité qui se développe, cet hiver, dans l'exploitation du pin, c'est que le revenu des terres de la Couronne dépassera de plus de \$300,000 celui de 1887-88, et cet excédant s'explique par la hausse sur les droits appliqués au bois carré.

Des nouvelles reçues d'Outaouais et d'autres districts forestiers de cette province, nous apprennent qu'une immense quantité de bois a été coupée et que le dernier chute de neige a été d'un grand secours pour sortir les billots de la forêt et faciliter leur transport sur les bords des rivières. Cette partie des opérations se fait actuellement avec la plus grande hâte possible.

Dans ce but, les propriétaires de chantiers ont fait des achats de chevaux additionnels et les ont expédiés de suite à destination. Il ne

Une Merveilleuse Histoire

RACONTÉE EN DEUX LETTRES.

DU FILS: "28 Cedar St., New York, 25 Octobre, 1882.

M. Mon père demeure à Glover, Vt. Il a beaucoup souffert de scrofules, et la lettre ci-jointe vous dira les merveilleux effets produits par la SALSEPAREILLE D'AYER. Je crois que son sang doit avoir été inféodé depuis dix ans au moins

Le Renovateur des Cheveux DE HALL, VÉGÉTAL SICILIEN.

A été la première préparation parfaitement adaptée à la guérison des maladies du cuir chevelu, et la première aussi à rendre, aux cheveux gris et défrisés, leur couleur primitive, leur croissance et le lustre brillant de leurs tiges.

La Teinture de Buckingham pour les Favoris

Change à volonté la barbe et les favoris en un chaton foncé naturel ou en noir. La couleur est permanente et ne disparaît pas en se lavant.

R. P. Hall & Co., Nashua, N. H. 17 fév. 1889.

Il a été offert 1924 pour les actions de la Compagnie du Chemin à Lisses de la Cité.

Compagnie du Gaz de Montréal, 2024 à 2014; ventes, 50 actions à 202.

Compagnie de Coton du Canada, 31 à 28, Compagnie de Coton d'Hochelega, 1424 à 139.

La vente, le 12 fév. 11.30 a. m., - Coton caliné, Bidding American, 5 5-54.

New York 12 fév. 11 a. m. - Or amér. - 148, 489 Change Sterling, 1464.

MARCHE DE L'OR. Montréal, 11 fév. 18-9

PATENTE D'HIVER.....\$6 00 à 6 50

Patente du printemps..... 6 00 à 6 15

Extra supérieure de choix..... 5 75 à 5 95

Extra de choix..... 5 50 à 5 75

Superfine..... 4 50 à 4 75

Forté de boulanger..... 5 25 à 5 70

EN SAC D'ONTARIO

Sup. fine..... 2 40 à 2 50

Extra..... 2 55 à 2 75

Summaire des annonces nouvelles

Coupons de toutes sortes à moitié prix.

Les pianos Williams.—Bernard et Allaire

Lunettes d'opéra.—G. Seifert.

Fourrures.—G. R. Renfrew et Cie

Eau minérale de Saint-Léon.—Gingras, Langlois et Cie.

(Buckingham's Whisker Dye.)

MARCHANDISES DOMESTIQUES!

Nous sollicitons une visite à nos Départements de TOILES et COTONS de toutes sortes.

La grande variété et la valeur tout à fait supérieure de ces marchandises nous donnent la certitude qu'elles peuvent être avantageusement comparées, pour les prix et les qualités, à toutes autres marchandises de ce genre offertes ailleurs.

Cotons Jaunes et Cotons pour draps de lits.

Cotons «Shirtings et Long Cloths»

Cotons Blancs unis et cotons pour draps de lits.

Cotons à Oreillers.

Toiles pour draps de lits.

Toiles à Oreillers.

Toiles d'Irlande unies et ouvrees.

Serviettes de Table.

Serviettes pour Plateaux

Nappes en Damas de fil jusqu'à 6 verges de long.

Damas de fil à la verge, pour Nappes, de 6 1/2 à 10 1/2 de large.

Nappes et Toiles à Nappes écru.

Serviettes, le plus grand choix et les meilleures qualités.

Toiles et Serviettes à Verre.

Epuissoires, etc., etc.

Mouchoirs en Lawn ourlés et non ourlés.

Broderies sur Mousseline, quelques lignes à bien bas prix.

GLOVER, FRY ET C^o

11 fév. 1889.

MARCHE AU CUIR.

Cuir espagnol à semelle, n. 1, par livre.....\$0 24 à \$0 25

Do do do n. 2..... 0 21 à 0 22

Cuir à semelle dit Slaughter n. 1..... 0 26 à 0 27

Cuir à semelle dit Slaughter n. 2..... 0 28 à 0 29

Waxed Upper..... 0 35 à 0 40

Vache dite Buff et Pebbled, par pied..... 0 13 à 0 14

Vache à patente..... 0 15 à 0 17

Vache émailée..... 0 15 à 0 17

Peaux de veau, lard, par liv. n. 1..... 0 50 à 0 60

Do do do n. 2..... 0 60 à 0 70

Cuir tendu sur bois..... 0 24 à 0 25

Do do do grands..... 0 26 à 0 30

PEAUX ET CUIRS.

Peaux, n. 1, vertes et usées, par 100 livres.....\$6 50 à 8 00

n. 2, do do do..... 5 30 à 7 00

MARCHE MONÉTAIRE DE MONTRÉAL.

12 fév. 1889

PREMIER BUREAU.

Banque de Montréal, 231 à 229; ventes, 1 action à 239.

Banque de Québec, 1174 à 1164.

Banque Ontario, 131 à 128.

Banque du Peuple, 108 à 106.

Banque Moisson, 1674 à 1650.

Il a été offert 1924 pour les actions de la Banque de Toronto.

Banque Jacques-Carrier, 98 à 93.

Banque des Marchands, 139 à 138; ventes, 10 actions à 138.

Il a été offert 934 pour les actions de la Banque Union.

Banque du Commerce, 1194 à 119.

Banque Impériale, 1404 à 141.

Compagnie du Télégraphe de Montréal, 914 à 904.

Compagnie des Terres du Nord-Ouest, 664 à 654 Gd.

Compagnie de Navigation du Richelieu et Ontario, 564 à 56.

Compagnie du Chemin à Lisses de la Cité, 204 à 193.

Compagnie du Gaz de Montréal, 2024 à 201.

Chemin de fer Pacifique Canadien, 53 à 52.

Compagnie de Coton du Canada, 31 à 27.

Compagnie de Coton de Dundas, 474 à 473.

Compagnie de Coton d'Hochelega, 1424 à 139; ventes, 50 actions à 149.

SECOND BUREAU.

Banque de Montréal, 211 à 230; ventes, 33 actions à 204; 1 action à 230.

Banque de Québec, 1174 à 1164.

Banque Ontario, 129 à 128.

Banque du Peuple, 108 à 106.

Banque Moisson, 168 à 167.

Il a été offert 214 pour les actions de la Banque de Toronto.

Banque Jacques-Carrier, 98 à 93.

Banque des Marchands, 139 à 138; ventes, 10 actions à 138; 5 actions à 139; 10 actions à 139.

Banque du Commerce, 120 à 119; ventes, 25 actions à 119.

Banque Impériale, 141 à 140.

Il a été offert 75 pour les actions de la Banque Fédérale.

Compagnie du Télégraphe de Montréal, 914 à 91; ventes, 50 actions à 91.

Compagnie des Terres du Nord-Ouest, 664 à 654 Gd.

Compagnie de Navigation du Richelieu et Ontario 564 à 56; ventes, 25 actions à 56.

LES PIANOS WILLIAMS

Cette maison est établie depuis 50 ANS; elle fabrique plus de Pianos, et elle en a plus en usage que toutes les autres Compagnies canadiennes réunies.

Des centaines ont été en usage depuis vingt ans et sont encore bons. Ces Pianos ont obtenu le patronage des classes les plus élevées ainsi que celui des FAMILLES ROYALES; ils sont reconnus comme étant les meilleurs Pianos à la portée de toutes les bourses en Amérique; ils sont aussi en usage dans les principaux couvents et dans les grandes maisons d'éducation de la Puissance.

Plus de 7000 sont en usage dans les villes de Montréal et de Québec.

SEULE AGENCE autorisée à Québec:

Bernard et Allaire,

ÉDITEURS DE MUSIQUE,

77 et 79, rue Saint-Jean, H. V., Québec.

31 janv. 1889. 28

BEHAN BROTHERS APRES L'INVENTAIRE!

Un lot de COUTUREuses à la main et à la machine. Un lot de COUTUREuses de Sewing et de Coton à Drapeau. Un lot de COUTUREuses de Satins, de Soies et de Velours.

Des Coupons de toutes sortes à moitié prix!

BEHAN BROTHERS.

13 fév. 1889. 47

CHEMIN DE FER DU CAP BRETON

Soumissions pour un Pont à Grand Narrows, C. B.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au sous-secrétaire à l'extérieur, «Soumission pour Pont», seront reçues jusqu'à MIDI, MERCREDI, le 6 MARS 1889.

Des plans et spécification peuvent être vus au Bureau de l'ingénieur en Chef des Chemins de Fer du Gouvernement, Ottawa, où l'on pourra obtenir des formules de soumissions le 2 et après mercredi, le 20 février courant.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un dépôt égal à cinq pour cent du montant de la soumission. Ce dépôt peut consister en argent comptant ou en un chèque de banque fait payable au Ministre des Chemins de Fer et des Canaux, et il sera considéré si la soumission est acceptée, et refusé d'accomplir le contrat quand il sera appelé à le faire, ou si après l'avoir entrepris il ne complète pas les travaux d'une manière satisfaisante selon le plan, la spécification et le contrat.

Si la soumission n'est pas acceptée le dépôt sera restitué.

Les soumissions devront être faites sur les formules imprimées qui seront fournies. Le Département ne s'engage pas, cependant, à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre, A. P. BRADLEY, Secrétaire.

Département des chemins de fer et canaux, Ottawa, 7 février 1889.

12 fév. 1889 45-35-118

Bazar du Patronage

LUNDI, 4 FEVRIER, commença à la SALLE JACQUES-CARTIER, le Bazar de l'Œuvre du Patronage; l'ouverture en sera faite à 3 h. P. M., par S. E. le cardinal Taschereau, archevêque de Québec.

Nous espérons que, comme les années précédentes, l'assistance sera nombreuse et que les personnes charitables et multipliées leurs visites. Les visiteurs sont respectueusement informés que pour pénétrer dans la salle du bazar, de 6 à 10 heures du soir, il faudra se munir d'un billet d'entrée au prix de cinq centimes. Ce billet restera en la possession du visiteur et conservera sa valeur de 5 centimes à toutes les tables; chaque billet ne pourra servir qu'à une seule entrée. Les visiteurs porteurs d'une carte de dîner seront admis sur la seule présentation de cette carte. Les billets d'entrée seront en vente à la porte de la salle.

DINERS.—Table St-Félicie.—Mmes A. Racine et F. Goudeau.

RAFAÏCHISSEMENTS.—Table St-Vincent.—Mlle O. Dorval, Mmes A. Boucher et J. M. Tardivel.

LINGERIE.—Table N.-Dame.—Mme Ph. J. Joliveau, Mlle G. Dugal.

Table St-Joseph.—Mme J. G. Tourangeau.

Table St-Jean.—Mmes M. Gingras, O. Hottelot, G. Costolov, Th. Bedard et Ph. Gingras.

Table St-François.—Mlle M. Cloutier, Mme Vve Annet.

Table St-Anne.—Mme Th. Chamberland et S. Bomirovski.

Table St-Sauveur.—Mmes F. Labèque et F. Auger.

E. LA-FARGUES, Perc. 2 fév. 1889. 32

DE QUÉBEC AUX ANTILLES NOTES DE VOYAGE

Par M. l'abbé MONTMINY

Ce charmant ouvrage qui vient de paraître est en vente chez tous les libraires de Québec au prix modique de

30 CENTES

Comme le tirage de cette brochure est limité, le public voudra bien se procurer le plus tôt possible. Les deux cents pages de matières qu'elle renferme sont des plus attrayantes. Racontées dans un style sobre et facile, le voyage de M. l'abbé Montminy ne saurait manquer d'intéresser toutes les personnes désireuses de s'instruire et de se renseigner sur une contrée aussi peu connue que les Antilles: son climat, ses habitudes, les mœurs et coutumes de ses habitants, la topographie et la description de chacune des îles, le danger de la navigation pour s'y rendre.

Le livre de M. l'abbé Montminy peut être mis entre les mains des étudiants de collèges, des académies et de écoles. Ils trouveront dans quelques pages tout ce qu'il faut pour rendre complètes leurs études géographiques sur ces lieux que les rapports commerciaux et autres avec le Canada rendent des plus en plus intéressants.

J. A. LANGLAIS, Éditeur. 9 août 1888. 271

E. J. FLYNN, C.R., L.L.D. AVOOAT

BUREAU: 56, RUE SAINT-PIERRE, (Sn haut de la Banque Union), QUÉBEC.

2 mai 1888. 158

CELEBRES LUNETTES B. LAURANCE

Sont les meilleures pour soulager la vue, il ou tous autres moyens ont été sans succès.

Les certificats de toutes les célébrités médicales du Canada peuvent être vus dans tous les magasins où on les vend, «autres autres».

De Son Eminence le cardinal Taschereau

M. B. LAURANCE, 9 mai 1888

Monsieur, Son Eminence le cardinal Taschereau, archevêque de Québec, m'exprime son désir de vous faire connaître que les lunettes que vous lui avez procurées sont de la meilleure qualité et mieux appropriées à sa vue que celles dont il se servait jusqu'à ce jour.

J'ai l'honneur d'être, Votre dévoué serviteur, (Signé) J. B. Z. BOLDUC, Perc. Prenez garde aux contrefaçons. Chaque paire est marquée B. L. 1er juin 1888. 99

LES BEAU-ARTS CHEZ

SANS DÉPENSER, parez vos logis

Au moyen d'un procédé nouveau de peinture à l'huile, par impression (rien des chromos du commerce), on est arrivé à reproduire très exactement, on conviendrait toutes les couleurs et jusqu'à la touche de toutes les tableaux les plus célèbres des Maîtres anciens et modernes.

Chacun peut donc désormais se procurer à peu de frais à son gré une toile décorative dans nos Musées ou acquise par un seul amateur, qu'elle soit au prix fantaisiste de 50 et même 100 millions de francs.

Dans le but de faciliter à tous nos lecteurs de véritables jouissances artistiques et à titre de publicité, la Société de Vulgarisation envoie dans tous les pays, franco à domicile, et soigneusement emballé un magnifique tableau spécimen ainsi que le catalogue détaillé, comprenant plus de 200 sujets.

Il suffit d'adresser cinq francs à la SOCIÉTÉ DE VULGARISATION, 24, boulevard de Port-Royal, PARIS. (Bien spécifier si l'on désire: sujet de genre, paysage, marine, religieuse, nature morte, fleurs, etc.) Les mandats-poste payables à Londres et les papiers-dollars sont acceptés en paiement. 31 juillet 1888. 964

IMPERIAL CREAM TARTAR BAKING POWDER

LA PLUS PURE, LA PLUS FORTE, LA MEILLEURE NE CONTIEN

ni Alun, ni Ammoniaque, ni Chaux, ni Phosphate ni aucune substance nuisible.

E. W. GILLET, TORONTO, ONT. CHICAGO, ILL. FABRICANT DE LA CELEBRE LEVURE ROYALE

NOUVEAUTÉS ROBES DE BALS

ET DE SOIRÉES!

Tissus de haute nouveauté en Gauze, en Grenadine et en Tulle pour Robes.

Volants en Dentelle crème, depuis 42c ou 40c net.

—AUSSI—

Patrons très nouveaux dans les couleurs les plus à la mode, 83c ou 79c net.

Volants en Dentelle noire de \$1.00 à \$3.90.

Pauneaux et Tabliers pour Robes en Point et en Dentelle perlée.

Patrons de Robes en Mousseline des Indes \$10.50.

Soie Pongée, Soie Surah et autres pour soirées.

Riches Costumes en Soie de couleur pour costumes.

Rubans pour Ceinturons.

Eventails, Gants en Soie.

Gants Suède de 10 à 20 boutons.

etc. etc. pour Soirées, etc., etc.

GLOVER, FRY ET C^o

31 janv. 1889. 27

PAROISSE DE CHARLESBOURG

PAR L'abbé Charles TRUDELLE

Un volume in-12 de 344 pages. Prix: broché 50 cts.

A vendre au Bureau du Courrier du Canada, chez M. M. Filteau et Frère, libraire, rue Buado, et chez M. J. A. LANGLAIS, libraire, rue Saint-Joseph, Saint-Roch. 19 nov. 1887. 400

Cire spéciale pour faire le Cierge Pascal.

LES SOEURS DE LA CHARITÉ DE QUÉBEC nous prient d'annoncer que, d'après l'avis de Son Eminence le cardinal Taschereau, elles se sont procurées une CIRE SPECIALE pour faire le CIERGE PASCAL, qui d'après la rubrique doit être de cire d'abeilles; et cela à cause de la grande quantité de mélange qui se trouve généralement dans la cire ordinaire. 25 janvier 1889. 23-8r

Paine's Celery Compound

Personnes Nerveuses, Débiles et Agées.

VERIT la prostration nerveuse, le mal de tête nerveux, le névralgie, les maladies nerveuses, d'estomac et de foie, et toutes les affections des reins.

TONIQUE POUR LES NERFS.

GEORGE W. BOUTON, STAMFORD, CONN., dit: «Depuis deux ans, je souffrais beaucoup de maux de tête et de maux de reins, accompagnés de dyspepsie et de constipation. Avant de commencer à prendre de PAINÉ'S CELERY COMPOUND, tout me troublait. Maintenant rien de ces maux.»

UN ALTERATIF.

ALONZO ARNOTT, WINDSOR, VT., dit: «Je suis un homme âgé et souffrais beaucoup de maux de tête et de maux de reins, accompagnés de dyspepsie et de constipation. Avant de commencer à prendre de PAINÉ'S CELERY COMPOUND, tout me troublait. Maintenant rien de ces maux.»

UN LAXATIF.

A. C. DEAN, WHITE RIVER JUNCTION, VT., dit: «Depuis deux ans, je souffrais beaucoup de maux de tête et de maux de reins, accompagnés de dyspepsie et de constipation. Avant de commencer à prendre de PAINÉ'S CELERY COMPOUND, tout me troublait. Maintenant rien de ces maux.»

UN DIURÉTIQUE.

GEORGE ARNOTT, STOKES CITY, IOWA, dit: «Je suis un homme âgé et souffrais beaucoup de maux de tête et de maux de reins, accompagnés de dyspepsie et de constipation. Avant de commencer à prendre de PAINÉ'S CELERY COMPOUND, tout me troublait. Maintenant rien de ces maux.»

WELLS, RICHARDSON & Co. Prop. MONTREAL, QUEBEC.

8 mars 1888. 64

GILLET'S POWDERED LYE

POUDRE À LESSIVER 99 POUR CENT

PLUS PURE, PLUS FORTE, MEILLEURE

Prête à être employée en quantités toutes, pour laire du savon, de l'eau douce, des détartrages et propre à d'autres usages. Une carrosse est égale à 75 livres de soude.

A vendre chez tous les épiciers et les pharmaciens.

E. W. GILLET, TORONTO

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL!

1888—ARRANGEMENTS DE L'HIVER—1889

Le 2 et après LUNDI, le 26 NOVEMBRE 1888, les trains de ce chemin de fer voyageront comme suit, tous les jours, (les dimanches exceptés):

LES TRAINS LAISSERONT LEVIS

Pour Halifax et Saint-Jean..... 8 h. 00 m.

Pour la Rivière du Loup et Sainte-Flavie..... 11 h. 15 m.

